



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

organes humains

Question écrite n° 121567

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les ventes d'organes par les rescapés indiens du tsunami du 26 décembre 2004. En effet, comme vient de le révéler récemment un journal indien, des pêcheurs et leurs épouses ont vendu leurs organes pour survivre dans la région de Madras. Pour une promesse de 2 000 à 3 000 euros, qui n'a d'ailleurs pas été réglée à ces personnes, des villageois ont été contraints à vendre leurs reins. Ces ventes d'organes ont été organisées par des médecins crapuleux qui ont profité de l'état extrême de pauvreté, suite aux terribles effets du tsunami. Il semblerait que certaines autorités sanitaires ou policières locales aient couvert ces trafics d'organes. De véritables filières animées par des intermédiaires semblent avoir existé en Inde, suite au tsunami. Une enquête internationale mériterait d'être ouverte pour connaître l'ampleur de ce trafic et les moyens de le combattre. Il lui demande donc ce qu'il compte prendre comme initiatives en ce sens.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121567

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères (et européennes)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 avril 2007, page 3225